

# Pressings Employeurs

Risques et moyens  
de prévention  
pour préserver  
la santé et la sécurité  
de vos salariés



**Présanse**

Prévention-Santé-Sud-Est  
Association des Services de  
Santé au Travail Paca-Corse

Le métier d'employé de pressing expose vos salariés à un certain nombre de risques qui peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur leur santé.

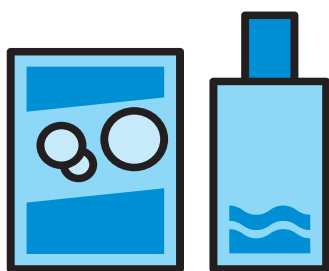
En 2012, en France, sur 10174 salariés travaillant dans les pressings, 204 accidents du travail, 24 incapacités permanentes et 101 maladies professionnelles ont été reconnus.

Pour lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et ainsi préserver la santé et la sécurité de vos salariés, une évaluation des risques professionnels, retranscrite dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), de votre responsabilité, est obligatoire et doit être mise à jour annuellement.

## Le risque lié aux produits chimiques

### Facteurs d'exposition :

- ▶ L'utilisation de perchloroéthylène ou autre solvant
- ▶ Les produits de détachage
- ▶ Le chargement et déchargement de la machine de nettoyage à sec
- ▶ Les vapeurs émanant du linge insuffisamment séché ou en attente de repassage
- ▶ Le nettoyage et changement de filtres
- ▶ Le raclage de boues



- ▶ Les vapeurs chaudes (défroissage vertical, repassage)

### Effets possibles sur la santé de vos salariés:

- ▶ Maux de tête, nausées, vertiges, sensation d'ébriété (notamment avec le perchloroéthylène)
- ▶ Irritations de la peau ou des yeux, dermatoses
- ▶ Brûlures
- ▶ Développement de maladies professionnelles (effet cancérigène possible du perchloroéthylène)
- ▶ Troubles gynécologiques et de la fertilité chez l'homme et la femme, avortements spontanés

## Recommandations

- ▶ Se procurer, auprès de vos fournisseurs, les Fiches de données de Sécurité (FDS), de moins de 3 ans, de tous les produits utilisés. En transmettre une copie à votre médecin du travail.
- ▶ Remplacer les produits dangereux par d'autres moins dangereux. Les machines à perchloréthylène sont interdites depuis 2013 et devront disparaître progressivement en 10 ans, de 2013 à 2022. Des aides peuvent être obtenues auprès de la CARSAT.
- ▶ Éviter le contact avec les produits : porter des gants adaptés aux produits utilisés en nitrile, un masque respiratoire de type A2, des lunettes de protection et une blouse de protection lors de la manipulation des produits, de leur transvasement et lors de l'entretien de la machine, de la recharge en solvant et du raclage des boues.
- ▶ Vérifier la compatibilité des produits avant leur stockage.
- ▶ Stocker les produits chimiques sur des bacs de rétention.
- ▶ Stocker les boues, résidus contenus dans des fûts hermétiquement fermés.
- ▶ Mettre des bacs de rétention sous les fûts contenant les boues et résidus.
- ▶ Entretien et faire vérifier régulièrement le système de ventilation.
- ▶ Respecter le fonctionnement et le cycle des machines : pas de surcharge ni de réduction des temps de séchage.
- ▶ Former le personnel à l'utilisation des machines.
- ▶ Informer et former le personnel sur le risque chimique, les mesures d'hygiène et de sécurité.
- ▶ Dans tous les cas, pour la préservation de la santé et de la sécurité des salariés, il est impératif de **NE PAS FUMER, NE PAS BOIRE ET NE PAS MANGER** sur le lieu de travail.



# L'étiquetage des produits chimiques

## Les pictogrammes

Anciens

Nouveaux



ÇA TUE !



ÇA EMPOISONNE !



ÇA RONGE !



ÇA PIQUE GRATTE !



ÇA BRÛLE !



ÇA EXPLOSE !



ÇA FAIT BRÛLER !



ÇA POLLUE !

# Le risque incendie / explosion

## Facteurs d'exposition :

- ▶ Les solvants et produits chimiques qui peuvent s'enflammer et exploser

## Effets possibles sur la santé de vos salariés:

- ▶ Brûlures
- ▶ Intoxications
- ▶ Décès

## Recommandations :

- ▶ Se procurer les FDS des produits avant utilisation.

- ▶ Vérifier la compatibilité de stockage des produits.

- ▶ Stocker les produits dans un endroit dédié, aéré et ventilé, sur des bacs de rétention.

- ▶ Faire vérifier les extincteurs annuellement.

- ▶ Former le personnel au risque incendie annuellement avec des exercices d'extinction de feu.

- ▶ Entretien et faire vérifier régulièrement les machines et le système électrique.

- ▶ Former le personnel à l'utilisation des machines.



# Le risque lié à l'activité physique

## Facteurs d'exposition :

- ▶ Les contraintes posturales :
  - Station debout prolongée
  - Piétinements
  - Extension ou flexion forcée du rachis (chargement et déchargement de la machine)
  - Travail bras en l'air (accrochage et décrochage, repassage sur cintres ou mannequin)
  - Travail à cadence rapide
- ▶ Les gestes répétitifs :
  - Maniement du fer à repasser toute la journée
- ▶ Manutention de charges :
  - Articles textiles
  - Bacs de linge
  - Bidons de produits
  - Rouleaux de housse plastique
  - Fer à repasser...

## Effets possibles sur la santé de vos salariés:

- ▶ Troubles de la circulation veineuse (varices, jambes lourdes)
- ▶ Lombalgies, cervicalgies, tendinites,

syndromes du canal carpien, troubles musculo-squelettiques (TMS)

- ▶ Brûlures

## Recommandations :

- ▶ Aménager le poste de travail :
  - Plan de travail et table à repasser réglable en hauteur
  - Fer à repasser léger muni d'un système de suspension
  - Bacs de linge à fond relevant
  - Convoyeurs
- ▶ Alternier les postures (siège assis/debout).
- ▶ Alternier les tâches.
- ▶ Faire des pauses régulières.
- ▶ Fournir des chaussures confortables.
- ▶ Supprimer le repassage vertical.



# Les accidents prépondérants : les chutes et les brûlures

## Facteurs d'exposition :

▶ Les chutes (il existe différents types de chutes : de plain-pied, de hauteur, d'objets) :

- Un sol glissant, inégal ou encombré
- Une ou des marches, un escalier
- Des articles textiles ou produits stockés en hauteur et surchargeant les portants ou étagères

▶ Les brûlures :

- Le repassage
- L'utilisation de produits chimiques

## Effets possibles sur la santé de vos salariés :

- ▶ Plaies
- ▶ Contusions
- ▶ Fractures
- ▶ Brûlures



## Recommandations :

- ▶ Préférer un sol antidérapant dès la conception des locaux ou lors de leur rénovation.
- ▶ Entretenir régulièrement le sol.
- ▶ Veiller à ce que les allées soient dégagées.
- ▶ Veiller à ce que les portants et étagères soient rangés et non surchargés.
- ▶ Fournir des chaussures antidérapantes aux salariés.
- ▶ Organiser le travail pour éviter une cadence rapide et risquer de se brûler ou de tomber.
- ▶ Calorifuger les tuyaux des fers à repasser.

# Le risque biologique / infectieux

## Facteurs d'exposition :

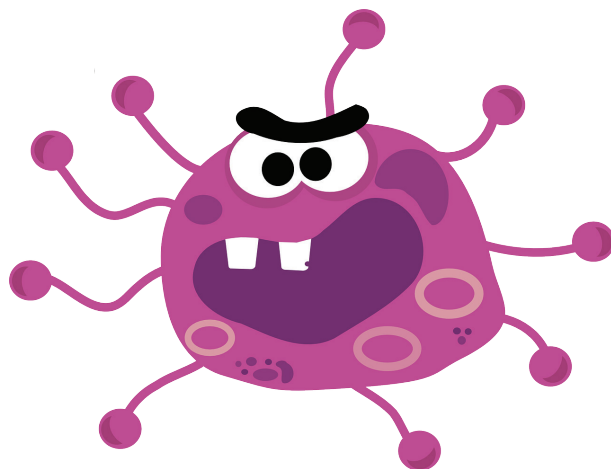
- ▶ Réception de la clientèle
- ▶ Manipulation de linge souillé par des liquides biologiques (sang, urine...)
- ▶ Agrafes, épingles

## Effets possibles sur la santé de vos salariés:

- ▶ Piqûres, petites plaies
- ▶ Infections, maladies virales (hépatites, grippe...)
- ▶ Maladies bactériennes (gale, pédiculose...)

## Recommandations :

- ▶ Aménager l'accueil avec 2 zones : une zone pour le linge propre et une autre pour le linge sale.
- ▶ Vaccination DT Polio et hépatite B.
- ▶ Porter des gants lors de la manipulation du linge sale ou souillé.
- ▶ Bien regarder avant de toucher un vêtement.



# Les risques liés aux facteurs d'ambiance

## Facteurs d'exposition :

- ▶ Ambiance sonore : bruit de la vapeur émise par le fer à repasser et le pistolet à vapeur, bruit de la soufflette, du compresseur, de la ventilation, des machines, de la radio ; bruit de la rue ou de la galerie marchande...
- ▶ Ambiance thermique : chaleur dégagée par les fers à repasser, sèche-linge, vitrine exposée au soleil...
- ▶ Ambiance lumineuse : éclairage inadapté par manque d'éclairage ou sur-éclairage (éblouissement)

## Effets possibles sur la santé de vos salariés:

- ▶ Baisse de l'attention
- ▶ Stress, irritabilité
- ▶ Fatigue auditive, baisse de l'audition, surdit 
- ▶ Troubles du sommeil
- ▶ Malaises
- ▶ Troubles cardio-vasculaires
- ▶ Fatigue visuelle ou baisse d'acuit  visuelle
- ▶ D shydratation
- ▶ Œd mes

## Recommandations :

- ▶ Choisir des machines les moins bruyantes possibles   l'achat.
- ▶  loigner les machines bruyantes des salari s (exemple : installer le compresseur et la table de d tachage dans une autre pi ce que celle du repassage).
- ▶ Utiliser   bon escient et de fa on limit e la soufflette et le pistolet   vapeur.
- ▶ Mesurer l'ambiance thermique, sonore et lumineuse.
- ▶ Adapter le niveau sonore de la radio.
- ▶ Installer et veiller   un  clairage adapt  au poste de travail (le repassage  tant minutieux, l' clairage sera plus important qu'  l'accueil par exemple).
- ▶ Installer une climatisation si la temp rature est trop  lev e.
- ▶ Entretien et faire v rifier r guli rement la climatisation et le syst me de ventilation.
- ▶ Mettre des boissons fra ches   disposition.
- ▶ Organiser des pauses r guli res.

# Le risque lié à l'organisation et aux conditions de travail

## Facteurs d'exposition :

- ▶ Contrainte de temps
- ▶ Travail à cadence rapide
- ▶ Travail minutieux prolongé et en flux tendu
- ▶ Contact avec la clientèle : agression verbale ou physique

## Effets possibles sur la santé de vos salariés:

- ▶ Stress
- ▶ Fatigue
- ▶ Troubles du sommeil
- ▶ Dépressions

## Recommandations :

- ▶ Organiser et planifier le travail.
- ▶ Donner des consignes claires et des outils adaptés au travail.
- ▶ Informer, former le personnel sur la conduite à tenir en cas d'agression.
- ▶ Former le personnel sur la gestion des personnalités difficiles.
- ▶ Alternier les tâches, rotation des postes.
- ▶ Planifier des pauses régulières.



# Documents obligatoires

En tant qu'employeur, vous êtes soumis à certaines obligations réglementaires : affichage obligatoire, Fiches de Données de Sécurité, évaluation des risques, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)...

## L'affichage obligatoire :

Vous devez afficher tous les textes réglementaires en vigueur destinés à informer vos salariés et assurer leur sécurité dont le but est de préserver leur santé mentale et physique.

Parmi les textes à afficher, on trouve :

- ▶ L'intitulé de la convention collective dont dépend votre entreprise
- ▶ Les coordonnées de votre médecin du travail (nom, adresse, téléphone)
- ▶ Les coordonnées de l'Inspection du Travail
- ▶ Les numéros de téléphone des services de secours : Pompiers, SAMU, Police...
- ▶ Les horaires de travail
- ▶ Les textes concernant l'interdiction de fumer
- ▶ Les textes concernant les discriminations
- ▶ Les textes concernant le harcèlement moral ou sexuel
- ▶ Les textes concernant l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes
- ▶ Le Document Unique

## Les Fiches de Données de Sécurité (FDS) :

Les FDS comprennent 16 rubriques. Elles permettent de connaître la composition du

produit chimique, sa dangerosité, ses effets sur la santé et les mesures de prévention à prendre.

En tant qu'employeur, vous devez vous procurer, auprès de vos fournisseurs, les FDS de moins de 3 ans, de tous les produits utilisés dans votre entreprise. Il vous faudra ensuite en faire une copie et les transmettre à votre médecin du travail.

## L'évaluation des risques professionnels :

En tant qu'employeur vous avez également l'obligation de recenser tous les risques professionnels présents dans votre entreprise et de les évaluer en fonction de leur gravité, de leur probabilité d'occurrence et de la fréquence d'exposition de vos salariés.

Les FDS servent de support à l'évaluation des risques.

## Le Document Unique (DU) :

Le Document Unique reprend les résultats de l'évaluation des risques professionnels.

Ce document doit être remis à jour tous les ans ou lors d'un changement significatif dans la procédure de travail. Vous devez le tenir à disposition des salariés, de l'Inspection du Travail, des agents des organismes de prévention (CARSAT...) et de votre médecin du travail.

### EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez  
votre Médecin du travail ou l'équipe  
pluridisciplinaire de votre Service de  
Santé au Travail.



[www.presanse.org](http://www.presanse.org)

Retrouvez Présanse sur    